

Limites	Limites Conditionnées (EMN)		
Réglementation	Code de santé publique et Arrêté du 14 mars 2007 relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle en buvette publique, Arrêté du 28 décembre 2010 modifiant l' Arrêté du 14 mars 2007.		
Préleveur	Gély Christian	Code UGE	0803
ProductMatrix	EM : Eau minérale	Nom UGE	TH. JUVIGNAC
Date de prélèvement	19/02/2019 08:26	Type d'eau	MI
Date de réception	19/02/2019 15:11	Code PSV	0000005079
Début d'analyse	19/02/2019	Nom point de prélèvement	TH. BUVETTE JUVIGNAC
Code point de prélèvement	IG006649-002	Commune	JUVIGNAC
Type installation	UDI	Localisation du prélèvement	BUVETTE LA VALADIERE
Nom installation	TH. BUVETTE JUVIGNAC	Motif de prélèvement	AS : Auto-surveillance
Code installation	004438		

PARAMETRES DE PRELEVEMENT

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPE7 : Prélèvement pour eaux minérales ou thermales (acc) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-520 - NF EN ISO 19458</i>	*			

PHYSICO-CHIMIE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IGK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Potentiométrie [Correction à l'aide d'un dispositif de compensation de température] - NF EN 27888</i>				
Conductivité à 25°C	*	580	µS/cm	
Température de mesure de la conductivité		21	°C	
IG103 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Potentiométrie - NF EN ISO 10523</i>				
pH à T°C	*	7.4	Unités pH	
Température de mesure du pH		21	°C	
IG018 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1</i>	*	0.12	NFU	

CATIONS

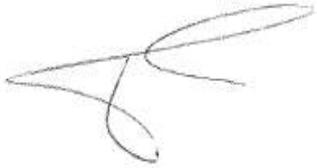
	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG07B : Ammonium Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1</i>				
Azote ammoniacal	*	<0.04	mg N/l	
Ammonium	*	<0.05	mg NH4/l	

MICROBIOLOGIE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM8B0 : Micro-organismes aéro revivifiables à 22°C, 68H Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Numération - Milieu non chromogène [Incorporation, incubation, dénombrement] - NF EN ISO 6222</i>	*	1	ufc/ml	100
UMRLK : Micro-organismes aéro revivifiables à 36°C, 44H Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Numération - Milieu non chromogène [Incorporation, incubation, dénombrement] - NF EN ISO 6222</i>	*	0	ufc/ml	20
UM8EH : Coliformes-Escherichia Coli (/250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1</i>				
Bactéries coliformes	*	0	ufc/250 ml	0
Escherichia coli	*	0	ufc/250 ml	0

MICROBIOLOGIE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM3P3 : Entérocoques intestinaux (/250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC * 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2</i>	0	ufc/250 ml	0	
UM8RF : Pseudomonas aeruginosa (différé) (/ 250 ml) Prestation réalisée par nos soins * NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 16266</i>	0	ufc/250 ml	0	



Olivier Duclos
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3.00 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.